

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

Matière : autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :**

**MARRADI :  
APPROBATION DU  
PRINCIPE DE  
RENOUVELLEMENT  
DU JUMELAGE ET  
AUTORISATION DE  
SIGNER LE SERMENT  
DE JUMELAGE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN  
DATE DU :  
28.06.2011

AFFICHAGE EN DATE DU :  
28.06.2011

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE DU :  
06.07.2011

Séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : BESSET Jacqueline, GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude, GUILHEM Evelyne, BERNARDINI Claude, CHABBAL Bernard, GRIMAUD Gérard, BATIGNE Brigitte, TIRAND Jean, TAURINES André, ZAMAÏ Giovanni, DURAND Claudie, GARRIGUES Michel, RUIZ Martine, CHABERT Sabine, FERREIRA Victor, ALBAREL Frédéric, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, ANTOINE Lucie, WRIGHT Hilary, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean Jacques, MONDRAGON Gérard, AGUT Isabelle, OURLIAC Joël.

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme CATHALA Nicole donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne

M. SOL Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe

Mme VERDIN Sylvie donne procuration à Mme BESSET Jacqueline

Melle EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme ANTOINE Lucie

**Absente excusée :** Mme HERRAÏZ Nadine

**Secrétaire :** Mme RUIZ Martine

Il y a 20 ans, le 14 juillet 1991, est intervenue, à Castelnaudary, la cérémonie officielle de signature du traité de jumelage avec la commune de Marradi (Toscane, Italie) autorisée par la délibération N° 76 en date du Conseil Municipal du même jour.

Le principe de jumelage avec Marradi avait au préalable été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 1989.

Au cours de ces 20 années, le partenariat avec Marradi a été particulièrement fructueux et les liens d'amitié qui se sont tissés sont aujourd'hui intenses et constructifs.

Ainsi, et de manière symbolique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'engagement de la Ville de Castelnaudary auprès de Marradi.

Monsieur le Maire précise qu'une délégation de Marradi sera reçue du 12 au 15 juillet et que des manifestations auront lieu à cette occasion.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée :

- L'adoption du principe de renouvellement du jumelage avec Marradi,
- L'autorisation de signer le serment de jumelage,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le principe de renouvellement du jumelage avec MARRADI.


**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le serment de jumelage.

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 04 juillet 2011

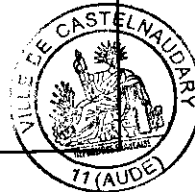
Ampliation faite le : **11 JUIL. 2011**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : **06 JUIL. 2011**  
Par publication le : **06 JUIL. 2011**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Hervé ANTOINE



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**



Accusé de réception de Préfecture du 06.07.2011  
N° 011-211100763-20110704-2011-249-DE